

**Message à tous les éleveurs et intervenants du secteur porcin du Québec**

**Déclaration de cas de Deltacoronavirus porcin (DCVP)**

**Premier cas de DCVP au Québec**

L'EQSP tient à informer tous les éleveurs et intervenants de la filière porcine québécoise du diagnostic d'un **premier cas de Deltacoronavirus porcin (DCVP) au Québec**.

L'élevage comprend 3600 porcelets en pouponnière situé à **Saint-Denis-sur-Richelieu en Montérégie**. Tous les porcelets de ce site proviennent d'une même maternité hors-Québec où la présence de signes cliniques ont été observés dans les derniers jours et dont la présence de la maladie vient d'être confirmée.

Le DCVP aurait été détecté pour la première fois à Hong Kong en 2012 et les premiers cas en Amérique l'ont été en Ohio en février 2014 et, au Canada, en mars 2014 en Ontario. Depuis, il y a eu plusieurs cas dans cette province. Le DCVP est une maladie de la même famille que la diarrhée épidémique porcine (DEP), mais avec des signes cliniques généralement moins sévères. Cette maladie fait partie du mandat de l'EQSP au même titre que la DEP et la même stratégie est mise en place pour son contrôle et son éradication.

Le site concerné est en quarantaine et le producteur collabore avec l'EQSP au déploiement du Plan d'action sur la DEP/DCVP et l'application des mesures de biosécurité rehaussée. Avec la collaboration des Éleveurs de porcs du Québec, les éleveurs dans une zone de 5 km de rayon sont avisés et invités à rehausser leur biosécurité de même que d'être vigilants à tout signe de la maladie. Il n'y a aucune maternité dans cette zone.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

**Importance de la maladie**

Le deltacoronavirus porcin (DCVP) est une maladie émergente causée par un virus affectant le système digestif des porcs. Elle affecte les porcs de tous âges, mais ne se transmet pas aux autres espèces animales ni aux humains. Elle ne représente donc pas un risque pour la santé publique ni pour la salubrité des aliments.

**Signes cliniques**

- Le DCVP cause des signes cliniques similaires à la diarrhée épidémique porcine (DEP), soit de la diarrhée et des vomissements.
- Les signes cliniques de la DCVP semblent plus transitoires et moins sévères que ceux de la DEP.

**Transmission de la maladie**

- Par contact direct :
  - de porcs infectés.
- Par contact indirect :
  - quais de chargement/ déchargement;
  - véhicules de transport de porcs et matériel de manipulation des porcs et de nettoyage des remorques;
  - visiteurs (vêtements et chaussures);
  - ingrédients ou aliments pour porcs.



### **Surveillance et déclaration**

Si vous observez un ou plusieurs des signes cliniques de DCVP, avisez immédiatement votre médecin vétérinaire pour un diagnostic. Nous vous incitons fortement à déclarer tout cas positif à l'EQSP au **1 866 218-3042**. Celle-ci pourra alors coordonner une équipe-conseil qui vous accompagnera dans la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie, et ainsi en limiter les impacts sur votre entreprise et l'industrie porcine québécoise.

### **Mesures de biosécurité pour éleveurs**

Pour éviter l'introduction de la maladie dans votre troupeau, consulter la *Fiche d'information sur la DEP et le DCVP à l'intention des producteurs*. Celle-ci est accessible à [www.accesporcqc.ca](http://www.accesporcqc.ca) via la section « Publications », « Santé, qualité et traçabilité », « Santé et biosécurité », puis « DEP » dans le menu « Prévention ».

### **Mesures de biosécurité pour intervenants**

Pour éviter la propagation de la maladie :

#### **Visiteurs (conseillers techniques, équipes de travail, etc.)**

- Suspendre toute visite non essentielle sur les sites de production de la région géographique déterminée.
  - Pour les visites essentielles, appliquez les mesures de biosécurité préconisées suivantes, soit le port de bottes, survêtement et gants/lavage des mains et respecter chacune des étapes d'entrée et de sortie d'une entrée danoise ou d'un système équivalent. Laver votre véhicule avant toute visite sur un autre site d'élevage porcin.

#### **Véhicules (meuneries, transporteurs de porcs, abattoir, récupérateurs d'animaux morts, etc.)**

- Pour la région géographique déterminée :
  - limiter les déplacements strictement pour les livraisons/chargements aux sites d'élevage porcin qui s'y trouvent. Éviter d'y circuler pour toute autre livraison/chargement;
  - toute livraison/chargement devrait être la dernière d'un circuit de livraison/chargement;vérifier auprès de l'éleveur s'il a un site de dépôt de livraisons autre que la ferme (semences, médicaments, etc.)